

Compte-rendu – Comité d’interface Vallée de l’Orbiel 27 novembre 2020

IDENTIFICATION	
DATE :	Vendredi 27 novembre 2020, 14h-16h, en distanciel, via Teams
OBJET :	Réunion du comité d’interface de la vallée de l’Orbiel
PARTICIPANTS :	<p>Présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dominique Mestre-Pujol (ARS) • Danièle Hérin (Députée 1ère circonscription) • Claude Ruiz (Président syndicat d’arrosage Conques/Orbiel) • Gilles Marty (Association Gratte papiers), • Jean-Louis Nédellec (BRGM/DPSM), Aurélie Labastie (BRGM/DPSM) • Damien Mouly (Santé publique France Occitanie), Stéphanie Rivière (Santé publique France Occitanie), Christophe Perrey (Santé publique France, Saint Maurice) • Mickael François (Association des parents d’élèves), • Henri Montespan (Médecin à Conques sur Orbiel) • Christian Raynaud (Conseiller départemental Canton Vallée de l’Orbiel) <p>Présents sur une partie de la réunion (présentation étude Prior)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Didier Busca, Martin Bontemps, Lila Cheveau, Jean-François Barthe, Anastasia Mediani, Camille Dumat, Corinne Saint-Martin <p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Muriel Cherrier (Conseillère départementale Canton Vallée de l’Orbiel) • Guy Augé (Association des riverains des mines et usines de Salsigne) • Emilia Lara Walle (présentation étude Prior)

La réunion commence à 14h15.

En préambule, Claude Ruiz indique son impossibilité de connexion de son domicile (alors que précédemment, cela fonctionnait), il est au groupe médical avec Henri Montespan, mais le son est très mauvais, l’écran est bon. Il signale que c’est compliqué de participer activement à la réunion dans ces conditions. Après essais, il réussit à se connecter à partir de son smartphone ce qui permet d’avoir un son correct à partir de la partie sur la discussion sur le président du CI. Damien Mouly indique qu’il est désolé pour ces problèmes techniques et que malheureusement, compte-tenu du contexte sanitaire, il est, en ce moment, difficile de faire autrement.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 6/11

Le compte-rendu envoyé par mail avec les ajouts suite à relecture est adopté.

Afin d'éviter les oublis ou les erreurs, Damien Mouly propose d'enregistrer dorénavant les réunions. Pas d'objection des membres du Comité d'interface (CI), l'enregistrement de la réunion est donc lancé.

2. Communiqué de presse et positionnement de l'association Gratte-Papier

Damien Mouly informe de la communication d'un communiqué de presse (CP) par plusieurs associations (transmis par mail aux membres pour info avant la réunion).

Cette pratique peut discréditer les décisions prises par CI. Ce CI est un lieu de concertation et a pour but de favoriser les échanges.

Des oppositions peuvent apparaître mais ce qui pose question c'est que des signataires du CP sont membres du CI et qu'il y a une dualité de positionnements qui rend les échanges difficilement constructifs. La question est de savoir quelle est la position des membres du CI, de comprendre le positionnement de ces associations dont celles qui ont participé volontairement au CI et qui au travers de la presse vont à l'encontre de la concertation mise en place dans ce CI.

L'association Gratte Papier veut-elle exprimer son point de vue ?

Gilles Marty indique plusieurs points :

- Il revenait au comité d'interface après concertation de décider de la pertinence des études à mener alors que l'étude Prior a été imposée
- Dans les études présentées à la première réunion, certaines réinterprétations (de l'étude de mortalité par cancer de 1998 parue en anglais seulement) ne sont pas abordées, l'étude d'évaluation de risques de Vincent Nédellec n'a pas été présentée alors qu'elle serait utile pour faire des choix. Elle parle de risque inacceptable pour la santé. Il est important que les participants aient accès à ces informations pour décider des études à mener pour la suite.
- Communication : les travaux doivent pouvoir être communiqués en dehors de la CSS.

Danièle Hérim indique que dans ce comité, il faut une relation de confiance. Apprendre des informations via des communiqués de presse, ce n'est pas une façon de travailler. On peut échanger autrement mais pas par la presse.

Christian Raynaud : le CI est destiné à ce que tout le monde soit au courant de tout (de la part de l'état, des associations, des collectivités..), le but, c'est d'être transparent afin que tous aient un même niveau d'information.

Damien Mouly indique que ce qui est proposé pour ce comité en termes de transparence au niveau de Santé publique France est de donner à la population un accès à ce qui est échangé dans ce comité (compte-rendu, charte). L'objet du comité n'est pas d'éviter de traiter les problèmes mais au contraire de les aborder. Il est important de privilégier le comité plutôt que la presse pour les échanges car ça va nous desservir à tous, y compris à la population. Il y a aussi une question de cohérence de l'information à avoir.

En réponse aux points de vue exprimés par Gilles Marty, Stéphanie Rivière rappelle que le cadre du CI ne prévoyait pas de discussion sur la pertinence de l'étude Prior. En effet, ce type de méthode est déployé sur d'autres sites et sols pollués en France par Santé Publique France suite à des saisines. Par contre, la concertation porte sur son protocole et l'interprétation des résultats. Il s'agit peut-être d'un malentendu mais cela était bien proposé dans la réponse à l'ARS dès le début et lors de la présentation en CSS. De plus, il était bien indiqué dans la réponse de Santé publique France à la saisine, en parallèle, la consultation du comité d'interface sur la pertinence de mener ou non de nouvelles études de santé et si oui lesquelles ?

Sur le point concernant les études non disponibles, Stéphanie Rivière rappelle que la présentation des études dans le cadre de ce comité porté par Santé publique France, se limite aux études de santé qui entrent dans le champ des missions de l'Agence et qui ont été menées par l'Agence même si l'on comprend qu'il y a des préoccupations plus larges. A ce titre, la réinterprétation de l'étude de mortalité de 1998 a bien été présentée à la première réunion du comité d'interface au même titre que les autres études de Santé publique France. Par contre, l'étude Nédellec n'a pas été présentée.

Dominique Mestre-Pujol indique que l'étude d'évaluation des risques de 2002 de Nedellec qui concluait à certains risques inacceptables pour la santé a été menée avant les travaux de réhabilitation du site. A la réception de ces résultats, le ministère de la santé a été saisi, et un comité scientifique a été créé en 2006-2007. Celui-ci a demandé une actualisation de l'étude d'évaluation des risques qui a montré qu'il n'y avait plus de risque inacceptable pour la santé suite aux travaux réalisés. Il n'est pas question de cacher quoi que ce soit, il faut bien prendre en compte toutes les études et leurs actualisations, ne pas se limiter à des informations partielles qui pourrait nous faire partir sur de mauvaises interprétations. De même, la dernière réactualisation de l'étude de 1998 de mortalité par cancer montre qu'il n'y a plus d'excès sur la dernière période. Dans un souci de transparence, Dominique Mestre-Pujol propose de faire passer aux membres du CI les documents en sa possession (seulement sous format papier) qui ne se limitent pas forcément aux études de santé strictement, comme l'étude Nédellec qui s'intégrait dans une étude environnementale plus large. Les membres du CI sont d'accord.

Stéphanie Rivière rappelle que les études menées par Santé publique France (ou ancien InVS) vont être réunies au même endroit sur une page internet en construction du site de Santé publique France, comme annoncé à la première réunion.

3. Discussion sur le projet de charte

Le projet de charte a été envoyé le mardi précédant la réunion aux membres du CI. Christophe Perrey en rappelle les grandes lignes. L'information du public est définie dans la charte (site internet Santé publique France) mais Santé publique France n'a pas l'exclusivité, chaque membre peut être relais de l'information par les moyens dont il dispose. La charte n'a pas de valeur juridique, c'est un engagement moral de chacun des membres qui participent. La discussion est ouverte pour recueillir les remarques, clarifications, modification sur le document.

Gilles Marty rappelle qu'il représente une association et à ce titre qu'il souhaite communiquer les documents (projets, charte...) au sein de son association avant de les valider en séance.

Damien Mouly indique que ce n'est pas incompatible avec la charte. Ce qui est proposé, c'est de ne pas communiquer d'éléments à l'extérieur avant que les discussions aient lieu en séance. La séance est garante des discussions et toutes les personnes qui y participent adhèrent à ce principe.

Gilles Marty indique que cette version de charte appelle des modifications et ne peut pas être validée en l'état par l'association qu'il représente. L'association que représente Gilles Marty a le sentiment que la communication est verrouillée par le rôle de ce président que l'on ne connaît pas encore. Le rôle du président ne convient pas notamment en ce qui concerne la communication qui est relayé par le président lors de conférence de presse post CSS. Gilles Marty souhaiterait plus d'indépendance, que la communication ne soit pas limitée au moment de chaque CSS.

Damien Mouly rappelle que l'indépendance et la transparence seront aussi assurées avec la mise en ligne des comptes-rendus et donc leur prise en main par le public. Il est proposé que la communication soit portée par le président dans un souci de cohérence. C'est le porte-parole vis-à-vis des médias pour les discussions qui relève du comité. Si des questions sont posées par la presse, il est important qu'il y ait un référent, et SpF proposait que ce référent soit le président du comité.

Damien Mouly propose à Gilles Marty de faire une proposition par écrit sur les modifications à apporter sur le rôle du président dans la communication et ce qui a trait à la communication des travaux. Cela permettra d'avoir une nouvelle version de charte à discuter / valider par l'ensemble des membres.

Il n'y a pas d'autres remarques parmi les autres membres ou sur d'autres parties. Danièle Héryn indique que la version actuelle correspond bien à ce qui avait été défini lors de la première réunion et lui convient ainsi.

4. Présidence du comité d'interface

Damien Mouly indique que pour l'instant il n'y a pas de président au CI, la difficulté est de trouver une personne qui rassemble plusieurs compétences : des compétences en santé publique dans le domaine de la santé environnementale et qui soit indépendant dans son fonctionnement vis-à-vis du comité (pas de lien d'intérêt).

Il fait la proposition de Philippe Quénel, professeur honoraire à l'ESHSP. Il est à la retraite. Il connaît la problématique de la vallée car il a travaillé sur ce sujet il y a plusieurs années. Il est actuellement et jusqu'à fin décembre président du conseil scientifique de Santé publique France. Sa présidence du CI n'est pas possible pendant cette période. Pour rappel le comité scientifique de Santé publique France est un comité extérieur à l'agence. C'est une structure de gouvernance de l'agence qui garantit une indépendance des points de vue.

Christian Raynaud, fait confiance s'il y a impartialité et clarté. Si c'est le cas il ne s'opposera pas à ce que ce soit P Quénel.

Mickael François demande pourquoi ne pas avoir choisi quelqu'un de la région.

Damien Mouly indique que c'est le cas puisqu'il est installé dans les Pyrénées Orientales. Il rappelle la difficulté à trouver une personne disponible avec des compétences en santé environnement, santé publique, scientifiquement éprouvées (publications scientifiques et postes occupés) en capacité d'animer les débats (tout en ayant des compétences techniques) et localisé dans la région de manière à assurer sa présence physique aux réunions quand ce sera possible.

Nous n'avons pas identifié une autre personne avec une assise scientifique qui soit positionné localement mais SpF est ouvert aux propositions.

Mickael François demande pourquoi il n'a pas été fait appel à candidature.

Damien Mouly indique que c'est possible, c'est un long en termes de recrutement mais c'est le cas par exemple pour le comité scientifique de l'agence. Il faut se renseigner sur la procédure administrative à mettre en place.

Gilles Marty ne connaît pas la personne proposée donc ne souhaite pas se prononcer.

Danièle Héryn, ne connaît pas cette personne. Elle vient rapidement de regarder son CV sur internet et reconnaît qu'il a un niveau de compétences et d'expériences remarquables, CV impressionnant dans le domaine de la santé environnementale. Elle pense que c'est une candidature très bien.

Mickael François est gêné par le fait qu'une seule personne ait été proposée par Santé publique France et demande pourquoi c'est le cas. Il a le sentiment d'être obligé de l'accepter.

Damien Mouly convient qu'en effet ce n'est pas optimal. Objectivement, Santé publique France voulait proposer plusieurs noms mais les investigations menées n'ont pas permis de dégager d'autres noms. D'autres candidats ont été identifiés mais non présentés (par exemple Sylvaine Cordier, Inserm, chercheuse en périnatalité, santé environnement, à l'Inserm à Rennes, non positionnée dans la région). Les membres de ce comité peuvent tout à fait refuser la proposition de P Quénel. Il propose de se donner une semaine de réflexion pour laisser aux membres le temps de se renseigner, de commencer à chercher une autre personne. Si personne n'émerge et que P Quénel ne convient pas, Santé publique France continuera à chercher et en attendant Damien Mouly assurera l'intérim comme actuellement.

Gilles Marty estime qu'un délai d'une semaine est trop court pour rechercher quelqu'un.

Stéphanie Rivière répond que le délai d'une semaine porte uniquement sur la validation ou pas de la proposition de P Quénel.

Claude Ruiz demande s'il faut absolument que la personne proposée pour la présidence doit forcément avoir un niveau de compétences élevée.

Damien Mouly répond que face à ce que l'on attend du président, c'est-à-dire, outre des qualités humaines d'animation de réunion, de circulation de l'information, il faut avoir un rôle dans les

arbitrages pour favoriser un consensus et intégrer tous les arguments, donc d'avoir une bonne maîtrise des enjeux (sociaux, sanitaires, environnementaux...). Si ce n'est pas le cas, la personne peut être mise en difficulté dans sa fonction.

Pour Claude Ruiz, en résumé, il faut un expert du sujet qui soit fédérateur, neutre et capable d'élever la situation pour éviter tout conflit d'intérêt.

Henri Montespan propose qu'il se présente et manifeste son intérêt pour la vallée et les associations présentent un candidat si elles en ont un.

Damien Mouly indique qu'en effet il peut demander à P Quénel de venir se présenter à la prochaine réunion puisque son mandat au conseil scientifique de santé publique France sera terminé.

Christian Raynaud demande que si les membres du CI ont un autre candidat, celui-ci se présente à la prochaine réunion.

Mickael François demande si P Quénel ne peut pas envoyer un courrier pour se présenter compte-tenu que la prochaine réunion ne sera qu'en janvier. Damien propose de lui demander d'envoyer une vidéo de présentation.

Au final, la rencontre avec discussion semble plus pertinente aux membres du comité, aussi il est décidé de proposer à P Quénel de venir se présenter à la prochaine réunion (janvier), si aucun membre n'y voit d'opposition (délai de réponse par mail sous une semaine pour signifier son opposition). Les membres peuvent aussi proposer une autre personne.

5. Etude Prior

L'étude est présentée par Didier Busca, Martin Bontemps, Lila Cheveau. La discussion est lancée sur la partie de la définition de la zone d'étude et sur la partie de test des questionnaires.

Mickael François salue l'intérêt de l'étude mais déplore le délai de mise en place. Si cette étude avait été menée il y a 2 ans, les réponses auraient été différentes car les gens ont tendance à oublier. Est-ce que ça ne va pas fausser l'étude ?

Didier Busca rappelle qu'en effet les réalités sociales évoluent avec le temps tout comme les attentes. L'actualité (les inondations, la sortie du rapport du sénat, l'apparition d'une pathologie dans les familles...) peut réactiver des réactions. Ce n'est jamais trop tôt ou trop tard car l'actualité des ménages est en perpétuelle évolution. S'il faut réfléchir aux attentes dans le cadre du comité d'interface, autant les saisir aujourd'hui. L'idéal pour un territoire aussi marqué serait un observatoire sur le long terme qui permet de répéter selon une certaine périodicité les enquêtes. Ce genre d'étude est lourd à porter et par définition se développe sur plusieurs années.

A titre d'exemple, Mickael François a demandé un suivi psychologique pour la population. Il a été mis en place 1 an et demi plus tard, et seulement 3 personnes ont consulté. Dans la semaine qui aurait suivi, il y aurait eu plus de monde.

Didier Busca indique qu'il n'a pas la main sur la réactivité des pouvoirs publics mais cela peut être une attente des populations qui émergera dans l'étude Prior dans les questionnaires quantitatifs ou dans les entretiens de vie.

Damien Mouly ajoute que pour le suivi psychologique, l'impact sur la santé mentale peut être évalué à partir de données de la sécurité sociale, cela a déjà été fait par Santé publique France suite aux inondations dans les Pyrénées par exemple. Bien sûr, cela ne remplace pas la prise en charge.

Mickael François : Comment vont être sélectionnés les participants ?

Didier Busca : Pour la sélection des personnes, cela se fera par échantillon aléatoire pour s'assurer de la représentativité et neutralité. C'est en cours de préparation. Il faut partir d'une liste exhaustive de la population (base d'enquête). Elle va être construite à partir des listes disponibles : dans les mairies, dans les pages blanches...

Concernant le test des questionnaires :

Mickael François, Claude Ruiz et Danièle Héryn se portent volontaires. Ils seront mis en situation d'enquêtés par téléphone, il y aura des temps de pause pour faire un point après chaque partie pour recueillir leurs commentaires pour enrichir le questionnaire (manque d'item, longueur...). Des membres peuvent aussi se porter volontaires à l'issue de la réunion. Didier Busca indique qu'en plus quelques questionnaires seront passés aléatoirement dans la population en complément autour des vacances de Noël. Un retour sur les tests des questionnaires pourra être fait à la prochaine réunion mi-janvier.

Concernant la communication sur l'étude :

Mickael François demande un document d'information à destination des associations pour expliquer l'étude (notamment information que quelques personnes de la population vont être contactées pour tester le questionnaire). Il propose qu'une page sur internet soit à partager entre les différents acteurs et que tous les acteurs travaillent de pair.

Damien Mouly propose que SPF travaille sur une plaquette synthétique. Santé publique France peut communiquer en plus, sur sa page internet et travaillera sur un communiqué de presse. Elle peut également relayer l'information (la plaquette) auprès de ses partenaires habituels comme les professionnels de santé du territoire.

Christian Raynaud propose que ces informations soient communiquées aussi auprès des mairies. Didier Busca indique que du côté de l'université une plateforme sera mise en place à partir du 1^{er} trimestre 2021 pour informer sur le calendrier, les résultats de l'étude... L'étude qualitative au printemps nécessitera aussi une information des mairies.

Les membres s'accordent sur le fait qu'un seul document unique soit créé pour tous ces acteurs (mairies, population, professionnels de santé, associations...)

Camille Dumas indique que ce serait bien qu'il y ait un logo Prior pour ces documents, les graphistes du CNRS peuvent travailler sur ce sujet.

Concernant les critères de classement des communes et listes des communes.

Quelques remarques émergent : Dominique Mestre-Pujol propose de passer Mas-Cabardès de la zone 2 à la zone 1 car elle a été concernée par des investigations minières. Christian Raynaud indique son accord avec cette suggestion. De même, le classement de Conques sur Orbiel interroge Dominique Mestre-Pujol car cette zone est beaucoup plus fréquemment inondée que d'autres classées en même zone et le ressenti de la population peut être différent que celui dans les villages moins inondés. Didier Busca indique que l'on pourra investiguer les communes malgré tout selon d'autres facteurs. Mickael François indique aussi que la situation de la commune de Conques sur Orbiel sujette à inondations récurrentes interroge, il faudrait prendre en compte le nombre d'inondations. Il est proposé de réfléchir à la pertinence de l'ajout du critère « communes inondées » et si possible du nombre d'inondations pour le classement (information objectivée via le site Géorisque). Il faudra s'assurer qu'on a bien un nombre suffisant de personnes tirées au sort par zone. Les membres peuvent faire part de leurs commentaires sur le classement des zones par mail d'ici une semaine pour stabiliser.

Didier Busca indique que sa présence dans ce travail n'a pas pour but de trancher. L'important est que tous les points de vue soient énoncés librement et tracés. Ce point est important pour le sociologue. Stéphanie Rivière ajoute que Santé publique France est dans le même état d'esprit.

6. Etudes de santé : avantages et limites

Par manque de temps, il a été proposé de reporter cette partie à la prochaine réunion.

Relevé de décisions

- Dominique Mestre-Pujol fait passer aux membres du CI les documents en sa possession (seulement sous format papier) qui ne se limitent pas forcément aux études de santé

strictement, comme l'étude Nédellec qui s'intégrait dans une étude environnementale plus large.

- Gilles Marty fait une proposition par écrit sur les modifications à apporter sur le rôle du président dans la communication et ce qui a trait à la communication des travaux dans la charte. Cela permettra d'avoir une nouvelle version de charte à discuter / valider par l'ensemble des membres.
- Santé publique France proposera à P Quénel de venir se présenter à la prochaine réunion (janvier), si aucun membre n'y voit d'opposition (délai de réponse par mail sous une semaine pour signifier son opposition). Les membres peuvent aussi proposer une autre personne.
- Prochaine réunion : autour de mi-janvier, un vendredi après-midi.

Etude Prior :

- Test du questionnaire : le CNRS contacte les membres volontaires (Mickael François, Claude Ruiz et Danièle Hérin), s'il y a d'autres volontaires se faire connaître par mail
- Communication : Santé publique France propose une plaquette d'information qui servira de relai d'information. Le CNRS travaille sur la création d'un logo Prior.